

4GFI
S.A.S. au capital de 3.000 Euros
Siège social : 4 rue de l'Araucaria
27370 SAINT-PIERRE-DES-FLEURS
753 074 129 R.C.S. EVREUX

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 30 Juin 2023 à 20 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale mixte, à SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER (27370) 2400 Route de la Vallée de l'Oison au domicile du président, sur convocation de ce dernier.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jorge GOMES, président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 300 actions sur les 300 formant le capital et ayant le droit de vote.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- approbation des comptes annuels et de ces conventions,
- affectation du résultat,

- rémunération du président,
- transfert du siège social.

Puis il donne lecture du rapport de gestion et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée du rapport sur les conventions réglementées.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

.....

CINQUIEME RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à compter de ce jour, du 4 rue de l'Araucaria (27370) SAINT-PIERRE-DES-FLEURS, au 2400 Route de la Vallée de l'Oison (27370) SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER et de modifier comme suit la rédaction de l'article 4 des statuts :

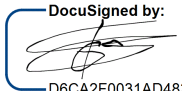
ARTICLE 4 - SIÈGE

Le siège de la société est fixé à SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER (27370) 2400 Route de la Vallée de l'Oison.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme Le Président Jorge GOMES	 D6CA2F0031AD483...
---	---